S-4717/12

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

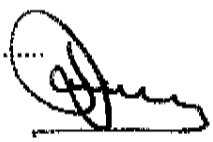
1. La présente demande émane du réseau :

☒ Communauté française
☐ Provincial et communal
☐ Libre confessionnel
☐ Libre non confessionnel

le 12/05/09

Identité du responsable pour le réseau :
Jean STEENSELS, Directeur général adjoint

Date et signature :.....



2. Intitulé de l'unité de formation :

ETHOLOGIE DU CHIEN ET DU CHAT

CODE DE L'U.F. : 91 04 05 U21E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 904

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

☒ Enseignement secondaire de : ☒ transition ☐ qualification
du degré : ☐ inférieur ☒ supérieur

☐ Enseignement supérieur de type court ☐ Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	☐	Technique	☐
Economique	☐	Economique	☐
Paramédical	☐	Paramédical	☐
Social	☐	Social	☐
Pédagogique	☐	Pédagogique	☐
Agricole	☐	Agricole	☐
Maritime	☐	Maritime	☐

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ☐ oui ☒ non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 1 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page(s)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 91 04 05 U21 E1	Code du domaine de formation : 904

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours	**Classement du(des) cours**	**Code U**	**Nombre de périodes**
Ethologie du chien et du chat	CT	B	32
2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11.08.21

Signature : J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du servic d'Inspection.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

COPIE CONFORME

François - Gerard STOLZ
Directeur général adjoint

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

ETHOLOGIE DU CHIEN ET DU CHAT

1. FINALITÉS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

2. FINALITÉS PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'identifier :

- les différents comportements du chien et du chat
- les comportements à risque
- les comportements pathologiques

ANNEXE 2

CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION

ETHOLOGIE DU CHIEN ET DU CHAT

2.1 Capacités

l'étudiant sera capable :

- de reconnaître et de classer les animaux couramment présentés en consultation vétérinaire,
- d'identifier et de caractériser les principales races de chiens et de chats présentés couramment en consultation vétérinaire.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF « SYSTEMATIQUE ET EXTERIEUR »

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

ETHOLOGIE DU CHIEN ET DU CHAT

Aucune recommandation particulière.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

ETHOLOGIE DU CHIEN ET DU CHAT

L'étudiant sera capable :

A . ETHOLOGIE DU CHIEN :

- de définir l'intelligence et l'instinct du chien,
- de définir les troubles du sevrage,
- d'expliquer l'éthogramme du chien et plus particulièrement les relations sociales, les émotions et les névroses, ...
- d'appréhender et d'illustrer les spécificités de l'instinct des différentes races,
- d'identifier les composantes pathologiques du comportement,
- d'identifier et prévenir les troubles du comportement,
- de reconnaître les comportements à risque.

B. ETHOLOGIE DU CHAT :

- de définir et de reconnaître les troubles du sevrage,
- de connaître et de décrire l'éthogramme du chat et plus particulièrement ses comportements sociaux, ses interrelations sociales et ses troubles du comportement (, peur, stress, miction, agressivité...).

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

ETHOLOGIE DU CHIEN ET DU CHAT

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de décrire le sevrage du chien et du chat,
- de décrire les comportements pathologiques dangereux du chien.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la précision et de l'exhaustivité de la description.

ANNEXE 6

CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Un enseignant ou un expert.
L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.